

Monsieur Frans DESMEDT  
Président de la Communauté de Communes du  
Plateau Picard

Place René Benoist  
60130 SAINT JUST EN CHAUSSEE

Saint Just en Chaussée,  
le 16 octobre 2020.

Objet : demande d'annulation de charge locative pour l'année 2020

Monsieur le Président,

Je me permets de vous solliciter dans le cadre d'une demande d'annulation de charge locative pour l'année 2020 suite aux conséquences économiques qu'AQLE subit du fait de la crise sanitaire COVID-19.

AQLE emploie 110 collaborateurs dont 90% habitent dans des communes du Plateau Picard.

AQLE a réalisé un chiffre d'affaires global pour l'année 2019 de 8,154M€ dont 5,7 M€ dans le secteur de l'aéronautique (civil et militaire).

Le poids du secteur aéronautique sur notre activité globale est conséquent, il représentait en 2020, avant la crise de la COVID-19, 70% du portefeuille prévisionnel d'AQLE.

25% de nos commandes ont été reportées pendant la crise sanitaire, avec pour conséquence une baisse sur le chiffre d'affaire prévisionnel 2020 de 30%.

Pour faire face à cette baisse d'activité, nous avons dû placer notre personnel en activité partielle de droit commun. Le nombre d'heures chômées s'élève à environ 20% des heures payées pour la période de mars à septembre 2020.

Notre développement des trois derniers exercices (+8% par an d'activité) nous confortait dans un développement et un succès commercial constant (principalement dans les secteurs d'activités ferroviaire et nucléaire).

Cet élan commercial, nous permet de contenir l'impact de la crise aéronautique et d'en absorber les effets en envisageant un chiffre d'affaires en baisse de -20% en 2020 par rapport à 2019.

Dans le cadre du plan de relance porté par l'Etat Français, AQLE a déposé une demande d'aide pour un projet d'investissement afin de permettre :

- La modernisation de l'outil industriel
- L'intégration de solutions et procédés numériques
- La réussite d'un projet stratégique de diversification de marché
- L'intégration deux nouvelles technologies complémentaires.

Accusé de réception en préfecture  
060-246000566-20201126-20C0605-DE  
Date de télétransmission : 30/11/2020  
Date de réception préfecture : 30/11/2020

L'expertise et la performance des équipes d'AQLE ont permis de proposer ces projets à nos clients qui ont confirmés des développements d'activités futures permettant de redévelopper notre activité.

Ces nouvelles activités devraient nous permettre de contenir financièrement l'année 2021.

Le prévisionnel pour l'année 2022 nous donne un retour de niveau d'activité comparable à 2019.

L'année 2023 prend en hypothèse une reprise du marché aéronautique qui confirmera le rebond initié avant la crise COVID-19 suivant les informations du GIFAS (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales).

Afin d'éviter tout risque de défaillance liée à la trésorerie, AQLE s'est appuyer sur l'ensemble des dispositifs proposés par l'état aux entreprises :

- Report des charges URSSAF du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020
- Mise en place d'un PGE (Prêt Garanti par l'Etat)
- Mise en place du dispositif d'activité partielle
- Mise en place d'un FNE (Fond National de l'Emploi) permettant la mise en œuvre de formation concernant environ 50 salariés de l'entreprise.

Enfin, AQLE œuvre depuis plusieurs années à former ses nouveaux collaborateurs au travers de dispositifs tel que les POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) complétés par un contrat de professionnalisation afin d'atteindre les niveaux d'expertises nécessaires aux produits de ses clients.

Ces formations et recrutements sont de réels investissements pour l'entreprise et ont au minimum une durée de 15 mois et peuvent aller jusqu'à 21 mois.

A titre d'information, le taux d'embauche en CDI à l'issue de ce dispositif s'élève à environ 40%.

Il n'est donc pas souhaitable pour AQLE de perdre ses compétences acquises.

Le rebond d'activité indiqué ci-dessus confirme qu'AQLE doit absolument pouvoir répondre aux nouveaux marchés et à la reprise du marché aéronautique.

C'est pour cette raison, qu'AQLE a demandé à l'administration territoriale la validation d'un protocole ARME (Aide au Retour et au Maintien de l'Emploi) nous permettant de palier au « creux » de charges auxquels nous devrons faire face le temps de retrouver un niveau d'activité à la normale et de ne pas envisager de licenciement pour l'ensemble de nos collaborateurs.

À la vue de ces différentes explications, vous constaterez, Monsieur le Président, qu'AQLE prévoit un rebond d'activité d'ici 2022 avec de réelles perspectives de croissance pour les années à venir.

Cette projection de réussite à venir est la résultante des efforts et de l'expertise du personnel de l'entreprise.

Mais elle ne serait être envisageable sans l'accompagnement et le partenariat que vous avez toujours su conduire avec l'ensemble des élus du Plateau Picard.

Les différentes charges que nous sommes amenés à porter avant une reprise d'activité « normale » restent cependant élevées et pourraient nous exposer à un ralentissement de nos projets.

C'est la raison pour laquelle je me permets de vous solliciter pour vous demander d'étudier la possibilité d'annuler les charges locatives pour l'année 2020.

Je me tiens à votre disposition pour toute demande que vous jugeriez nécessaires à l'étude de cette demande.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande, et vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes respectueuses salutations.

Le Président,  
Damien ASSELIN

Accusé de réception en préfecture  
060-246000566-20201126-20C0605-DE  
Date de télétransmission : 30/11/2020  
Date de réception préfecture : 30/11/2020

